



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

La piscine ouvre le 17 juillet !

COSSONAY Plus que quelques jours seulement avant de pouvoir profiter de la piscine intercommunale des Chavannes, qui ouvrira le samedi 17 juillet, concrétisant un projet datant de 2011 mené par l'ASPIC (Association de la piscine intercommunale de Cossonay). Tout s'est en effet bien déroulé, le budget (CHF 12'200'000 pour la piscine) a été respecté et les travaux, débutés en 2019, ont pu être achevés dans les temps.

Fruit de la collaboration de 17 communes

Fruit de la collaboration de dix-sept communes (Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Daillens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chau, L'Isle, Lussery-Villars, Mauraz, Mex, Mont-la-Ville, Penthalaz, Penthaz, Senarclens, Vufflens-la-Ville), la piscine intercommunale, agrémentée d'un espace d'accueil, d'une cafétéria, ainsi que d'une salle polyvalente, fera partie d'un complexe scolaire plus large. Celui-ci sera composé de neuf classes d'école primaire, deux classes pour l'enseignement spécialisé, d'une salle de rythmique, d'une bibliothèque scolaire et d'un réfectoire scolaire (PAMtine). Une garderie de 44 places et une Unité d'accueil pour écoliers de 48 places (mises à disposition du réseau d'accueil de jour AJERCO), compléteront cet ensemble.

Température de 27-28°C

Si les écoliers devront attendre la rentrée pour plonger dans la nouvelle piscine, celle-ci sera donc mise à disposition du public dès le 17 juillet. Les nageurs et les nageuses pourront alors profiter du grand bassin homologué de 25 x 13,5 mètres et de ses 5 lignes d'eau d'une température de 27 à 28 degrés. Ce bassin, au bord duquel sera installé à terme un écran géant, est équipé d'un système de chronométrage aux normes de la FINA (Fédération Internationale de Natation), et pourra accueillir des matchs de water-polo.



À côté, un petit bassin de 13 x 6 mètres, doté d'un fond mobile, sera mis à profit pour des cours d'aquagym et l'apprentissage de la natation. L'école de natation sera d'ailleurs mise en place à partir du 30 août: elle proposera des cours pour tous niveaux aux jeunes qui désirent apprendre la natation ou se perfectionner.

Au niveau pratique, la piscine sera accessible sept jours sur sept durant l'été de 8h30 à 17h30. Le 6 septembre marquera le basculement vers l'horaire automne-hiver, qui sera le suivant: lundi et mercredi: 7h00-20h00, mardi et jeudi: 8h00-21h00, vendredi: 8h00-19h00, samedi et dimanche: 8h30-17h30 et pour les jours fériés: 8h30-17h30.

Il est d'ores et déjà possible d'acquiescer son abonnement en ligne sur le site de la piscine:

www.aspicoss.ch, qui contient tous les renseignements dont vous aurez besoin. Trois options s'offrent à celles et ceux qui désirent profiter régulièrement de la piscine: une carte de 12 entrées au prix de 10, un abonnement de 6 mois, et un abonnement de 12 mois.

Tarifs préférentiels

Des tarifs préférentiels, dits «indigènes», sont proposés pour les résident(e)s des dix-sept communes susmentionnées, ainsi que pour les entreprises locales. Les tarifs adultes, enfants (6 à 16 ans), AVS et étudiants, forment le reste de l'offre.

Pour l'école de natation, les tarifs et abonnements sont également déjà disponibles en ligne. Enfin, notez que les enfants de moins de 8 ans devront être accompagnés d'un adulte; et pensez à vous munir d'un cadenas pour utiliser les casiers du vestiaire!

Frédéric Rossi, municipal à Gollion et président de l'ASPIC, témoigne du bonheur éprouvé par la commission de construction du complexe scolaire: «Nous sommes fous de joie de voir ce complexe s'ouvrir». Pour rappel, ses autres membres sont Valérie Induni, syndique de Cossonay, Mireille Scholder, directrice de la fondation de Vernand, Pierre-Henri Dumont, municipal à Penthaz et Anne-Lise Rime, syndique de L'Isle.

Il se réjouissent aussi de pouvoir faire l'inauguration du lieu en bonne et due forme (elle a été retardée par la crise sanitaire), afin que le maximum de monde puisse fêter comme il se doit l'ouverture de cette superbe nouvelle piscine. ■

COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

*** COVID-19 Conseil fédéral: dernières mesures d'assouplissements

Lors de sa conférence de presse du 23 juin 2021, le Conseil fédéral a annoncé différents assouplissements des mesures visant à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19. Depuis le 26 juin dernier, les changements suivants sont intervenus: le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs, les rassemblements ne sont plus limités pour la pratique du sport ou les activités culturelles et le télétravail n'est plus obligatoire, mais recommandé. Les rassemblements à l'extérieur sont toujours limités à 50 personnes et à l'intérieur à 30 personnes. Pour les organisateurs de manifestations, les détails des mesures sont disponibles aux adresses Internet citées plus bas. Les autres mesures (distanciation sociale, port du masque, lavage des mains, etc) sont quant à elles toujours d'actualité. **Au niveau communal, la Municipalité a décidé de lever l'obligation de porter le masque au centre de tri des déchets et dans la zone du marché du vendredi matin.** Les dernières informations et le détail des mesures fédérales visant à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19 peuvent être consultées sur le site de l'OFSP, à l'adresse www.ofsp.admin.ch. Les informations du Canton sont quant à elles disponibles sur www.vd.ch/coronavirus et celles de la Commune sur www.cossonay.ch/coronavirus.

*** COVID-19 Centrale des solidarités Hotline d'aide au quotidien

Vous faites face à des difficultés quotidiennes révélées par la pandémie de coronavirus Covid-19? Vous vous sentez perdu(e) ou démun(e) face à la situation actuelle? La Hotline cantonale Centrale des solidarités est à votre

disposition au 0800 30 30 38 pour vous aider et vous offrir une aide concrète dans votre quotidien. Plus d'informations également disponibles sur: www.vd.ch/coronavirus-solidarites.

Administration communale Horaires d'été 2021

La Municipalité rappelle que ses services administratifs sont ouverts de la manière suivante durant les vacances scolaires d'été:

GREFFE MUNICIPAL ET BOURSE COMMUNALE: Lundi, mercredi et vendredi, de 08h00 à 11h30 et fermé l'après-midi. Mardi et jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION: L'ouverture tardive de l'Office de la population, les jeudis après-midis de 17h à 18h30 est supprimée, du 9 juillet au 19 août 2021 inclus. Il est exceptionnellement possible d'être reçu sur rendez-vous en dehors des horaires suivants: Lundi, mercredi et vendredi de 07h30 à 12h00 / Mardi et jeudi de 13h30 à 17h00.

SERVICE TECHNIQUE: L'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant la période estivale: Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h à 11h30. Mardi et jeudi de 14h à 16h.

SERVICE DES LOCATIONS: L'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant la période estivale: Lundi au vendredi de 08h à 11h30.

OUVERTURES ESTIVALES DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: Au mois de juillet: samedi 3 / mardi 13 / samedi 24. Au mois d'août: mardi 3 / samedi 14 / samedi 21.

Mardi de 15h30 à 19h30 / mercredi de 14h00 à 17h00 / samedi de 09h30 à 11h30.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: L'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant la période estivale: Lundi de 10h à 12h et de 17h à 19h. Mardi fermé. Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h. Jeudi de 16h à 19h. Vendredi de 14h à 19h. Samedi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h (horaire de l'après-midi, du 1er avril au 31 octobre).

Action de soutien au cinéma Casino SA

Compte tenu des difficultés auxquelles fait face le cinéma de Cossonay, consécutivement aux nombreux mois de fermeture dus aux mesures imposées par le Conseil fédéral, la Municipalité a décidé de lancer une action de soutien en sa faveur. Nous rappelons aux habitants de Cossonay et d'Allens qu'ils peuvent venir retirer au guichet du Greffe municipal deux bons de réduction de CHF 5.- valable sur la séance de leur choix.

Funiculaire Remise en service

Après près d'un an, les travaux de modernisation du funiculaire reliant Cossonay à la gare de Cossonay-Penthalaz touchent à leur fin. Cette installation sera remise en circulation à la rentrée scolaire, soit le lundi 23 août 2021, dès 05h00.



Fête nationale - Pas de manifestation le 31 juillet

Compte tenu des exigences sanitaires pour l'organisation d'un événement d'envergure et afin d'éviter toute discrimination en l'organisant sur présentation du certificat Covid, la Municipalité a décidé, à regrets, de renoncer cette année encore à organiser la traditionnelle manifestation du 31 juillet pour la Fête nationale. ■

LA MUNICIPALITÉ



Mise en place du plan canicule

Comme chaque année depuis 2010, la Commune de Cossonay met en place un plan canicule pour cet été 2021. La veille sanitaire du plan canicule couvre la période allant du 1er juin au 31 août 2021. En cas de très fortes chaleurs, le médecin cantonal déterminera si l'alerte doit être déclenchée. En cas d'alerte, des collaborateurs communaux rendront visite aux personnes vulnérables (+ de 75 ans) qui ont manifesté leur intérêt au préalable, afin de vérifier que les effets de la canicule ne mettent pas leur santé en danger et pour leur apporter de l'aide si nécessaire. Nous rappelons qu'en cas de forte chaleur, il est conseillé de se reposer et de rester au frais, de laisser la chaleur dehors (fermer les fenêtres volets et/ou stores), de se rafraîchir, de boire régulièrement et de manger léger. En cas de symptômes d'un coup de chaleur, consulter le médecin de garde au 0848 133 133 ou le 144.